

ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le mardi 2 juillet 2019, à 18 h 30

1. Période de questions
2. Période d'information
3. **Assemblée publique**
- 3.1 Projet de règlement numéro 350-103 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :
 - que la totalité du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 5229-H-06 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 5229-H-05;
 - que la totalité du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 5230-H-01 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 5229-H-05;
 - que la totalité du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 5231-H-01 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 5229-H-05

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Joseph, sur les avenues Gérard-Pressseau et Georges-Aimé)
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2019

Administration générale

6. Journée de la rivière – Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Engagement de la Ville (CP190625, art. 2.5)

Communications

7. Impression de divers documents – Contrat

Finances

8. Huile en vrac et filtres – Contrat
9. Approbation des comptes (Liste, analyse des comptes)

Génie

10. Algonquin Power (Canada) Holdings inc. – Arrêt de turbinage – Renouvellement d'entente (CP190625, art. 9)
11. Faubourg Laframboise, phase 1 – Addenda – Approbation
12. Prolongement de la piste multifonctionnelle – Rue Saint-Pierre Ouest – Contrat



13. Mise à niveau du poste de pompage Pratte – Services professionnels – Mandat à consultant

Loisirs

14. Programme d'aide financière – OBNL d'action communautaire autonome – Soutien à la propriété (CP190625, art. 10)
15. Comité de citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM) – Bacs d'agriculture urbaine – Autorisation (CP190625, art. 11)
16. Les Gaulois de Saint-Hyacinthe inc. – Hockey Midget AAA – Renouvellement d'entente (CP190625, art. 12)
17. Cégep de Saint-Hyacinthe – Club de hockey collégial masculin – Renouvellement d'entente (CP190625, art. 12)
18. Corporation aquatique maskoutaine – Renouvellement d'ententes (CP190625, art. 13)

Ressources humaines

19. Syndicat des salarié-e-s de la Ville de Saint-Hyacinthe (C.S.D.) – Lettre d'entente numéro 27 – Approbation (CP190625, art. 16)
20. Ressources humaines – Chef d'équipe au Département aqueduc et égouts – Promotion (CP190625, art. 17)
21. Ressources humaines – Secrétaire au Service de l'urbanisme – Embauche (CP190625, art. 18)
22. Ressources humaines – Électricien au Département immeubles, éclairage public et feux de circulation – Embauche (CP190625, art. 19)
23. Ressources humaines – Commis au magasin à la Division de l'approvisionnement – Embauche (CP190625, art. 20)
24. Ressources humaines – Jean-Philippe Bellerose – Permanence (CP190625, art. 21)
25. Ressources humaines – Michael Côté – Permanence (CP190625, art. 22)
26. Ressources humaines – Pierre-Damien Arel – Permanence (CP190625, art. 23)
27. Ressources humaines – Steve Robidoux – Permanence (CP190625, art. 24)

Sécurité incendie

28. Appareils de protection respiratoires – Contrat

Travaux publics

29. Fédération québécoise des municipalités – Éclairage de rues au DEL – Réalisation des travaux (CP190625, art. 7)
30. Terrain situé au 100 de la Concorde Nord – Réhabilitation – Autorisation auprès du MELCC



Urbanisme

31. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP190625, art. 26, points 4.1, 5.1, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 6.3 et 7.1)

Réglementation

32. Projet de règlement numéro 1600-230 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux avenues Laframboise, Sainte-Anne, du Palais, Saint-Simon, de l'Hôtel-Dieu, Saint-Joseph, Saint-Dominique, de la Concorde Nord, Mondor et Brodeur, aux rues Calixa-Lavallée, Delorme, Saint-Antoine, Papineau, aux terrains de stationnement des immeubles Léveillé et de l'édifice du 2175 Girouard Ouest (CP190625, art. 3, points 6.2, 6.5, 6.14, 6.17 et 6.19)

A- Adoption et dépôt du projet de règlement

B- Avis de motion

33. Adoption du second projet de règlement numéro 350-103 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :

- que la totalité du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 5229-H-06 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 5229-H-05;
- que la totalité du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 5230-H-01 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 5229-H-05;
- que la totalité du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 5231-H-01 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 5229-H-05

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Joseph, sur les avenues Gérard-Presseau et Georges-Aimé)

34. Adoption du règlement numéro 580 modifiant le règlement numéro 336 fixant la rémunération des élus municipaux

35. Adoption du règlement numéro 240-27 modifiant le règlement numéro 240 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), afin qu'il soit désormais applicable à l'ensemble du territoire de la Ville, et ce, pour tout projet particulier qui déroge au règlement d'urbanisme, au règlement sur les usages conditionnels ou au règlement relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville)

36. Adoption du règlement numéro 350-101 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 350 afin d'autoriser désormais, dans la zone d'utilisation résidentielle 4115-H-24, certains usages dérogatoires de remplacement faisant partie du groupe « Industrie I »

(Le territoire visé est situé dans le district Bois-Joli, à proximité de l'intersection Girouard Est/Gaucher)

37. Adoption du règlement numéro 350-102 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 350 afin de permettre désormais l'installation de tentes temporaires, pour des activités résidentielles, industrielles et institutionnelles à certaines conditions, en plus des activités commerciales déjà autorisées

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville)



Documents déposés

38. A) Lettre de la présidente-directrice générale de la Société d'habitation du Québec confirmant qu'une somme de 152 500 \$ sera réservée à la Ville de Saint-Hyacinthe, pour l'année 2019-2020 dans le cadre du programme Rénovation Québec;
- B) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*);
- C) Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande de permis pour le Centre de congrès de Saint-Hyacinthe au 1315, rue Daniel-Johnson Ouest
39. Levée de la séance